

Acte n° 01 / 2021

Nombre d'administrateurs : 34  
Nombre de membres en exercice : 33  
  
Nombre de présents : 23  
Nombre de représentés : 2  
  
Nombre de votants : 25  
  
Pour : 25  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**EN SA SÉANCE DU 28 JANVIER 2021**

**Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 3 décembre 2020**

*Vu le code de l'éducation,  
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,  
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,  
Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :**

- Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 3 décembre 2020, sous réserve de la modification suivante, page 8 paragraphe 1 : « Mme GAST confirme que l'augmentation du nombre d'heures a un impact positif à condition d'être en lien avec l'investissement personnel des étudiants. »

(cf. document joint)

Acte transmis aux autorités de tutelle,  
Le 03-02-2021

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 28 janvier 2021  
Le président du conseil d'administration  
de l'INSA Strasbourg,

Bruno FYOT

Affichage et mise en ligne le :

**03 FEV. 2021**

Nombre d'administrateurs : 34  
Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de présents : 23

Nombre de représentés : 2

Nombre de votants : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**EN SA SÉANCE DU 28 JANVIER 2021**

**Objet : Ratification de la charte nationale déontologique des métiers de la recherche**

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,*

*Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,*

*Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

*Vu l'avis favorable du conseil scientifique en sa séance du 14 janvier 2021,*

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :**

- La ratification de la charte nationale déontologique des métiers de la recherche par l'INSA Strasbourg.

(cf. document joint)

Acte transmis aux autorités de tutelle,  
Le 03-02-2021

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 28 janvier 2021  
Le président du conseil d'administration  
de l'INSA Strasbourg,

Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34  
Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de présents : 23

Nombre de représentés : 2

Nombre de votants : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 28 JANVIER 2021

Objet : Plan d'action égalité professionnelle femmes-hommes 2021-2023

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,*

*Vu le décret n°2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,*

*Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,*

*Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

*Vu l'avis favorable du comité technique en sa séance du 19 janvier 2021,*

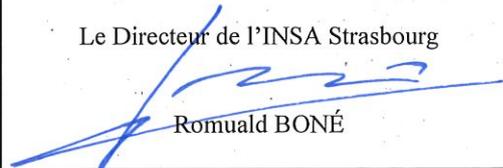
### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- Le plan égalité professionnelle femmes-hommes de l'INSA Strasbourg pour la période 2021-2023.

(cf. document joint)

Acte transmis aux autorités de tutelle,  
Le 03-02-2021.

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

  
Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 28 janvier 2021  
Le président du conseil d'administration  
de l'INSA Strasbourg,

  
Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34  
Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de présents : 22

Nombre de représentés : 2

Nombre de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**EN SA SÉANCE DU 28 JANVIER 2021**

**Objet : Forfait mobilités durables**

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,*

*Vu le décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'État,*

*Vu l'arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application du décret n° 2020-543,*

*Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,*

*Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :**

- La mise en œuvre du versement du forfait mobilités durables pour un montant annuel de principe de 200 €, selon les règles présentées dans le document annexé.

(cf. document joint)

Acte transmis aux autorités de tutelle,  
Le 03-02-2021

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Remuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 28 janvier 2021  
Le président du conseil d'administration  
de l'INSA Strasbourg,

Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34  
Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de présents : 21

Nombre de représentés : 1

Nombre de votants : 22

Pour : 16

Contre : 6

Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**EN SA SÉANCE DU 28 JANVIER 2021**

Objet : Frais de mission personnels INSA Euro-Méditerranée

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,*

*Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,*

*Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

*Vu la convention de partenariat entre l'UEMF et le Groupe INSA,*

*Vu les conventions de partenariat financier entre l'UEMF et les INSA de France du Groupe INSA,*

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE :**

- La revalorisation, à hauteur de 3850 € par mois, du montant des frais de missions servis aux personnels missionnés par des établissements du Groupe INSA auprès d'INSA Euro-Méditerranée.

Acte transmis aux autorités de tutelle,  
Le 03-02-2021

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 28 janvier 2021  
Le président du conseil d'administration  
de l'INSA Strasbourg,

Bruno FYOT

Acte n° 06 / 2021

Nombre d'administrateurs : 34  
Nombre de membres en exercice : 33  
  
Nombre de présents : 20  
  
Nombre de représentés : 1  
  
Nombre de votants : 21  
  
Pour : 21  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**EN SA SÉANCE DU 28 JANVIER 2021**

**Objet : Autorisation de passation de marchés pour l'année 2021**

*Vu le code de l'éducation,  
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,  
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,  
Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AUTORISE À L'UNANIMITÉ :**

- La passation des marchés publics de fournitures et de services suivants dont le montant est supérieur à 139 000 € HT et de travaux dont le montant est supérieur à 5 350 000 € HT :
- Fourniture de périodiques papier et électroniques et des ressources électroniques pour l'INSA Strasbourg pour un montant de 160 000 € HT sur une durée de 4 ans.
- Services d'agence de voyage, de prestations de transports et services associés, pour un montant de 450 000 € HT sur une durée de 4 ans.
- Travaux d'extension et de rénovation de l'INSA Strasbourg dans le cadre de l'opération Campus – Phase 2 pour un montant de 5 031 000 € HT.
- Fourniture et livraison de matériel de bureau et de produit d'accueil d'appoint pour un montant de 150 000 € HT sur une durée de 4 ans (groupement) – déjà indiqué à l'ordre du jour du CA 2020 mais reporté en 2021 en raison de l'épidémie de Covid-19
- Fournitures de composants électronique pour un montant de 130 000€ HT sur une durée de 4 ans
- Acquisition de matériel informatique MAT INFO 4 (Groupement) sur une durée de 4 ans (montant moyen au regard du marché 2016-2020 : 210 000 € HT par an)
- Travaux de rénovation énergétique des toitures de l'INSA STRASBOURG et mise en place de panneau photovoltaïque pour borne de recharge autonome pour un montant de 384 204€ HT

Acte transmis aux autorités de tutelle,  
Le 03-02-2021

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 28 janvier 2021  
Le président du conseil d'administration  
de l'INSA Strasbourg,

Bruno FYOT

Affichage et mise en ligne le : **03 FEV. 2021**

Acte n° 07 / 2021

Nombre d'administrateurs : 34  
Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de présents : 20

Nombre de représentés : 1

Nombre de votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**EN SA SÉANCE DU 28 JANVIER 2021**

**Objet : Convention de financement ADEME**

*Vu le code de l'éducation,  
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,  
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,  
Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :**

- La convention de financement entre l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et l'INSA Strasbourg.

(cf. convention ci-jointe)

Acte transmis aux autorités de tutelle,  
Le 03-02-2021

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 28 janvier 2021  
Le président du conseil d'administration  
de l'INSA Strasbourg,

Bruno FYOT

Affichage et mise en ligne le : **03 FEV. 2021**

Nombre d'administrateurs : 34  
Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de présents : 20

Nombre de représentés : 1

Nombre de votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 28 JANVIER 2021

**Objet : Avenant n°1 à la convention d'application de la convention partenariale de site Opération Campus**

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,*

*Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,*

*Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

*Vu la convention partenariale de site Opération Campus de Strasbourg signée le 21 février 2011, actualisée le 26 octobre 2016,*

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- L'avenant n°1 à la convention d'application de la convention partenariale de site Opération Campus prévoyant les appels de fonds des subventions entre l'Université de Strasbourg, le CROUS de Strasbourg, l'INSA Strasbourg et l'Etat, la Région Grand Est, la Collectivité Européenne d'Alsace, l'Eurométropole de Strasbourg.

(cf. avenant ci-joint)

Acte transmis aux autorités de tutelle,  
Le 03-02-2021

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 28 janvier 2021  
Le président du conseil d'administration  
de l'INSA Strasbourg,

Bruno FYOT